Publié le 3 avril 2025

Envoyé en préfecture le 02/04/2025
Reçu en préfecture le 02/04/2025
Publié le
ID : 059-215900283-20250327-D_20250327_19-DE

VILLE D'AUBY – DEPARTEMENT
Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 27 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-et-un mars, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christophe CHARLES, Maire

Le Maire de la ville d'Auby certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conseillers en exercice :

Etaient présents : Christophe CHARLES, Mathilde DESMONS, Abdelmalik SINI, Marie-José FACQ, Lydie VALLIN, Bernard CZECH, Georges LEMAITRE, Rudy CARLIER, Djamel BOUTECHICHE, Arlette PLOUVIN, Françoise PLATEAU, Monique MARLAIRE, Yves VALIN, Dorothée LORTHIOS, Christophe LOURDAUX, Bernard MOREL, Bernard GORA, Marie-Pascale SALVINO, Jean-Pierre LESAGE, Freddy KACZMAREK, Annick BARTKOWIAK, Carine FIEUW
Absents ayant donné procuration : Franck VALEMBOIS à Marie-José FACQ, Didier SZYMANEK à Bernard CZECH, Chantal WAGON à Abdelmalik SINI, Brahim NOUI à Georges LEMAITRE, Corinne DESPREZ à Monique MARLAIRE
Absents : Séverine LASNEAU, Laurent JOVENET

Monsieur Djamel BOUTECHICHE a été désigné secrétaire de séance

19 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « L'ETOILE DE LILI »

Madame DESMONS rappelle à l'assemblée que l'association « l'Etoile de Lili » intervient depuis 2021 sur la commune pour stériliser des chats (rue Parmentier, rue Marat, rue Pablo Picasso, champ Fromentin, la Vallée, cité 44).

Le problème des chats errants est récurrent sur la ville, des habitants signalent régulièrement cette prolifération.

Il est donc nécessaire de renouveler la convention avec « l'Etoile de Lilli » concernant la prise en charge par la municipalité des frais de castration et de trappage afin de mettre en place une campagne de stérilisation conformément à l'article L. 212-10 du code rural.

En 2024, 57 stérilisations qui ont été effectuées.

Vu l'avis favorable de la commission vie associative en date du 6 mars 2025 et du bureau municipal en date du 17 mars 2025, il est demandé au Conseil municipal :

- d'émettre un avis sur le renouvellement de la convention avec l'association l'Etoile de Lili,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents,

- de prendre en charge les dépenses afférentes.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Le Conseil Municipal,

Envoyé en préfecture le 02/04/2025
Reçu en préfecture le 02/04/2025
Publié le
ID : 059-215900283-20250327-D_20250327_19-DE

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Emet un avis favorable sur le renouvellement de la convention avec l'association l'Etoile de Lili,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents,

Accepte de prendre en charge les dépenses afférentes.

Le Secrétaire de Séance

Djamel BOUTECHICHE

MAIRIE D'AUBY 59950

Pour copie conforme,
Le Maire

Christophe CHARLES